

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer à la première occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.